

1325⁺¹⁰ LES FEMMES COMPTENT POUR LA PAIX

EN AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT DU FORUM REGIONAL SUR LE 10ÈME ANNIVERSAIRE DE LA RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES EN AFRIQUE DE L'OUEST DAKAR, SEPTEMBRE 2010



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SOMMAIRE

PRÉFACE

COMPTE RENDU DES JOURNÉES

ANNEXES

PLAN D'ACTION RÉGIONAL

RÉSUMÉ DES ALLOCUTIONS ET PRÉSENTATIONS

UNION AFRICAINE

UNION DU FLEUVE MANO

SÉNÉGAL : *Madame Awa N'DIAYE, Ministre d'état, Ministre du genre et des relations avec les organisations féminines, africaines, et étrangères du sénegal*

CCDG : *Mme Aminata DIBBA, Directrice du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre*

GAMBIE : *Son Excellence Aja Isatou NJIE-SAIDY, Vice-Présidente, Ministre des Affaires Féminines*

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

UNIFEM

UNIOGBIS

UNOWA

UNIPSIL

PAYS

BENIN

CÔTE D'IVOIRE

GHANA

GUINÉE

GUINÉE BISSAU

LIBERIA

MALI

MAURITANIE

NIGER

NIGÉRIA

SIERRA LÉONE

TOGO

RÉSEAUX ET ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

RÉSEAU PAIX & SÉCURITÉ DES FEMMES DE L'ESPACE CEDEAO (REPSFECO)

WIPSEN : *Réseau Femmes, Paix et Sécurité*

ALLIANCE POUR LA MIGRATION, LE LEADERSHIP ET LE DÉVELOPPEMENT (AMLD)

ASSOCIATION DES JURISTES MALIENNES (AJM)

REFMAP : RÉSEAU DES FEMMES DE L'UNION DU FLEUVE MANO POUR LA PAIX

LISTE DES PARTICIPANTS

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AJM : Association des Juristes Maliennes

AMLD : Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement

CCDG : Centre de la CEDEAO pour le Développement du genre

CEDEAO : Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest

CEDEF : Convention sur l’Élimination de toutes formes de Discrimination à l’Égard des Femmes

COFEMCI-REPC : Coordination Nationale des Femmes pour les Élections et la Reconstruction Post-Crise

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

FAS : Femmes Africa Solidarité

GAR : Gestion Axée sur les Résultats

HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme

UNHCR : Haut-commissariat des Nations Unies aux Réfugiés

MGF : Mutilation Génitale Féminine

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisations de la Société Civile

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

R.1325 : Résolution 1325

RCSNU 1325: Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur femmes, paix et Sécurité

REFMAP : Réseau des Femmes de l’Union du Fleuve Mano pour la Paix

RENACOT : Réseau National des Communicateurs Traditionnels

REPSFECO : Réseau des Femmes pour la Paix et la Sécurité de l’espace CEDEAO

RSSG : Représentant Spécial du Secrétaire Général

UFM : Union du fleuve Mano

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la population

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNIFEM : Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme

UN-INSTRAW : Institut International des Nations Unies pour la Recherche et la Formation pour l’Avancement de Femmes

UNIPSIL : Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en Sierra Leone

UNOWA : Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest

VBG : Violences basées sur le Genre

VIH/SIDA : Virus de l’Immunodéficience Humaine/Syndrome Immuno Déficitaire Acquis

WANEP : Réseau Ouest Africain pour la Consolidation de la Paix

WIPNET : Réseau du Programme d’Information des femmes

WIPSEN : Réseau des Femmes pour la Paix et la Sécurité

SOMMAIRE

DECLARATION DE DAKAR SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1325 EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le forum régional sur le 10^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur « les femmes, la paix et la sécurité » s'est tenu du 15 au 17 septembre 2010 à Dakar (Sénégal) à l'initiative du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), en collaboration avec l'Union Africaine, la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano (UFM), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), (faisant partie de ONU Femmes) UN-INSTRAW (faisant partie de Onu Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (UNHCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Ont pris part au forum Madame la Vice-présidente de la République de Gambie, les Ministres en charge des questions féminines et du genre du Sénégal, du Niger, du Togo, de la Sierra Leone, du Ghana, du Mali, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie et de hautes personnalités gouvernementales de la Côte d'Ivoire, du Benin, du Liberia, et du Nigeria.

Ont également participé au forum des représentants des organes de l'Union Africaine, des missions de paix, des programmes et fonds des Nations Unies ainsi que des institutions et des organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest.

Durant trois jours, les participants ont fait le bilan de la mise en œuvre de la résolution 1325 dans les États membres. Ils se sont penchés sur les défis et les perspectives y relatifs sous plusieurs angles, notamment la participation, la protection, la prévention, l'assistance humanitaire et la reconstruction.

Le forum a adopté le Plan d'Action de la CEDEAO sur la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. L'application de ce plan d'action sera assurée par la CEDEAO à travers son Centre pour le Développement du Genre. Le Réseau des Femmes pour la Paix et la Sécurité de l'espace CEDEAO (REPSFECO) servira d'organe de coordination pour les organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest. Une entité composée des ministres en charge des affaires féminines et du genre, de la CEDEAO, de l'UFM, de l'UA et des Nations Unies sera responsable du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action.

Le forum a fait les recommandations suivantes :

1. Les États membres de l'Afrique de l'Ouest qui ne l'ont pas encore fait doivent élaborer un plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 avec l'appui financier et technique des Nations Unies avant décembre 2010.
2. Les États membres doivent garantir et promouvoir l'intégration systématique de la dimension genre dans les processus de réforme de la justice et du secteur de la sécurité.

3. UNIFEM et UN INSTRAW (faisant parties d'ONU Femmes) doivent travailler avec la CEDEAO à travers le Centre pour le Développement du Genre, pour soutenir les actions clés des Ministères en charge du genre, dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux et de la campagne du Secrétaire Général des Nations Unies pour mettre fin à la violence contre les femmes.
4. Les partenaires techniques et financiers doivent s'engager à appuyer les actions des organisations de la société civile dans le domaine de la paix et de la sécurité.

De la Participation

- Promouvoir la participation des femmes dans les initiatives de médiation: davantage de femmes doivent être formées à la médiation. Une communauté de pratique de médiatrices pour la paix au niveau régional sera mise sur pied ainsi qu'une base de données y afférent; la CEDEAO et l'UA devront nommer plus de femmes aux fonctions d'envoyés spéciaux et de médiateurs principaux.
- Assurer la représentation des femmes dans la gouvernance post-conflit par le renforcement des mesures visant à encourager la pleine participation des femmes aux processus électoraux et aux processus de gestion de la vie publique à tous les niveaux de prise de décisions.
- Rendre la résolution 1325 accessible et la vulgariser en la traduisant dans les langues locales ainsi qu'en renforçant la formation, la diffusion de l'information et la mise en place de campagnes de sensibilisation à l'intention des autorités politiques, des forces de polices et militaires, du secteur judiciaire, des écoles, des jeunes et des communautés locales d'hommes et de femmes. En outre, la «journée portes ouvertes» sera institutionnalisée, d'une part, comme moyen permettant aux Représentants du Secrétaire Général d'échanger avec les femmes et de s'enquérir régulièrement de leurs préoccupations, et d'autre part, comme une opportunité de plaider tant au niveau national que régional.

De la Protection

- Renforcer les mesures de lutte contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre: des mesures sécuritaires et politiques doivent être renforcées pour protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre pendant et après les conflits. Les mesures existantes doivent être renforcées et de nouvelles mesures doivent être prises, si nécessaire, afin de punir les auteurs des violences sexuelles et des violences basées sur le genre. De plus, les formations en matière de prévention des violences sexuelles et des violences basées sur le genre destinées au personnel civil et militaire des opérations de maintien de la paix doivent être harmonisées notamment lors de la phase de pré-déploiement.

De la Prévention

- Renforcer la diplomatie préventive: demander au Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest d'utiliser ses bons offices pour échanger de façon active et systématique avec les femmes et refléter leurs revendications dans les efforts de diplomatie préventive dans la région.

- Promouvoir le développement d'une culture de la paix en s'appuyant sur le rôle traditionnel des femmes en tant que médiatrices et éducatrices de la paix afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre et de la violence; mettre en place un réseau régional des clubs de la paix dans les établissements secondaires et universitaires.
- Renforcer les mécanismes d'alerte précoce en publiant les indicateurs d'alerte précoce de la CEDEAO sur le genre et en mettant des ressources à disposition en vue de les maintenir à jour.
- Encourager la recherche et la documentation des leçons apprises et sur les causes et la dynamique des conflits afin d'améliorer l'efficacité des interventions.

De l'Assistance et de la Reconstruction

- Adopter des mesures permettant de fournir des services humanitaires adéquats et accessibles: des mesures doivent être prises pour assurer que les services humanitaires déployés parviennent aux femmes et aux filles et que ces services soient accessibles en toute sécurité.
- Renforcer les mesures d'assistance post-incident: des mesures doivent être renforcées pour assurer un accès adéquat aux services sanitaires, psycho-sociaux et au soutien psychologique aux victimes des violences sexuelles et sexistes.
- Renforcer la réinsertion socio-économique : les mesures doivent être renforcées pour assurer une intégration socio-économique des femmes dans les programmes de reconstruction et de réhabilitation post-conflit.

PRÉFACE

La Résolution 1325 a suscité un grand espoir au moment de son adoption – l'espoir d'avoir enfin trouver un instrument à même de rendre effective et systématique l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité et d'égalité entre les sexes dans le règlement des conflits. Cet espoir est aussi à la base de l'adoption, par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, des Résolutions 1820, 1888 et 1889 portant toutes sur une meilleure prise en compte des droits de la femme dans les efforts de paix et de sécurité.

Cette année 2010, marquant le dixième anniversaire de la Résolution 1325 est le moment propice pour apprécier les progrès accomplis par l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union du Fleuve Mano, de leurs Etats membres ainsi que de la société civile. C'est aussi l'occasion de faire une analyse sans complaisance des étapes à franchir pour une meilleure prise en compte des attentes de la femme et garantir sa participation à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest.

Promouvoir la participation des femmes aux processus de paix requiert d'abord la promotion de l'égalité entre sexes, l'égalité politique, sociale et économique. L'égalité entre les sexes ne doit pas être seulement vue sous l'angle d'une lutte de pouvoir entre les femmes et les hommes. Elle doit être plutôt vue sous l'angle de l'équilibre relatif à l'apport de tous au fonctionnement de la société.

Je tiens à rendre hommage aux femmes ouest africaines, jeunes et moins jeunes, pour le rôle exemplaire qu'elles continuent de jouer pour la paix, la sécurité et le développement de la région ouest africaine. Je vous remercie pour votre leadership et votre engagement. Au regard de l'impact de votre action, surtout, dans les processus de paix au sein des communautés en crise, je peux affirmer, sans risque de me tromper que le slogan du dixième anniversaire de la 1325 '*les femmes comptent pour la paix*' trouve sa pleine signification ici en Afrique de l'Ouest.

Cette publication, issue des délibérations du forum régional sur la mise en exécution des résolutions 1325 et 1820 est donc une manière d'immortaliser ces femmes à travers leurs activités dans le domaine de la paix et la sécurité. J'espère qu'elle vous servira d'ouvrage de référence et de planification.

Said Djinnit
Représentant Spécial
du Secrétaire-général
pour l'Afrique de l'Ouest

COMPTE RENDU DES JOURNÉES

Un forum régional sur le 10^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur « femmes, paix et sécurité » s'est tenu du 15 au 17 septembre 2010 à Dakar (Sénégal) à l'initiative du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique (UNOWA), en collaboration avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano (MRU), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (faisant partie de ONU Femmes), UN-INSTRAW (faisant partie de ONU femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (HCDH), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) et l'Organisation des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Ont participé à ce forum, Madame la Vice-présidente de la République de Gambie, les Ministres en charge des questions féminines et du genre du Sénégal, du Niger, du Togo, de la Sierra Leone, du Ghana, du Mali, de la Guinée, de Guinée-Bissau de la Mauritanie et de hautes personnalités gouvernementales de la Côte d'Ivoire, du Benin, du Liberia, et du Nigeria. Des représentants des organes de l'Union Africaine, des missions de paix des Nations Unies ainsi que des institutions et organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest ont également pris part à ce forum.

Trois jours durant, les participants ont fait le bilan de l'application de la résolution 1325 dans les États membres. Ils se sont penchés sur les défis et les perspectives liées à la mise en œuvre de la résolution 1325 sous divers angles, y compris la participation, la protection, la prévention, l'assistance et la reconstruction. À l'issue du forum, les participants ont adopté un plan d'action régional pour une mise en œuvre effective de la Résolution 1325.

CONTEXTE :

En Octobre 2010, la communauté internationale célèbre le dixième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies considérée comme un point de repère depuis son adoption en 2000.

La commémoration de ce 10e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies offre une occasion d'évaluer l'effectivité de la mise en œuvre de cette résolution dans la région ouest-africaine. Aussi, permet-elle, en s'appuyant sur les acquis, de chercher à élaborer une stratégie régionale pour faire avancer la mise en œuvre de cette résolution.

La résolution invite les Etats Membres à assurer une plus forte participation et une plus large représentation des femmes dans les processus décisionnels pour la prévention, de gestion et de résolution des conflits au plan national, régional et international.

La résolution demande à toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence pendant la guerre et en périodes de conflits et de les impliquer dans les processus de paix.

Elle exhorte tous les acteurs lors de la négociation et la mise en œuvre des accords de paix à adopter une approche favorisant l'égalité du genre, tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles lors de leur rapatriement et de leur réinstallation dans le cadre de la réhabilitation et de reconstruction post-conflit.

La résolution 1325 requiert également au Secrétaire Général des Nations Unies de nommer plus de femmes parmi ses Représentants et Envoyés spéciaux chargés de missions de bons offices et de maintien de la paix des Nations Unies à travers le monde.

Sa mise en œuvre a mobilisé divers acteurs au cours des dix dernières années, notamment la société civile, les gouvernements, les institutions régionales et les Nations Unies. Elle a également conduit à l'élaboration d'instruments, de mécanismes et de processus par les organisations sous-régionales et régionales pour renforcer son effectivité.

En Afrique, l'Union africaine a lancé, lors de sa 15e réunion sur l'intégration du genre, la Décennie de la femme africaine 2010-2020.

En Afrique de l'Ouest où les femmes, sévèrement touchées par les conflits, n'ont joué qu'un rôle limité dans la recherche de la paix, UNOWA a mis l'accent sur la promotion de la coordination et sur la création des synergies pour rendre plus efficace la mise en œuvre de la résolution 1325 en Afrique de l'Ouest.

Après avoir soutenu la création du Réseau des femmes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest (REPSFECO), UNOWA continue de faciliter les activités du Groupe de travail sur les femmes, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest qui regroupe le système des Nations Unies et les organisations de la société civile en vue de promouvoir une approche «One UN» dans la mise en œuvre de la résolution 1325.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les bureaux de paix des Nations dans la région, les équipes pays des Nations Unies et UNOWA ont participé à la journée portes ouvertes, au

cours de laquelle les RSSG des missions de l'ONU ont rencontré des représentantes des organisations de femmes pour recueillir leurs priorités en matière de paix et de sécurité en vue de susciter des engagements concrets de la part des représentants onusiens sur la façon de renforcer l'intégration de la perspective du genre dans leurs diverses activités.

Ces efforts s'appuient sur les initiatives existantes de ces missions des Nations Unies visant à promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, comme le soutien à la protection des femmes contre la violence basée sur le genre, à travers la réforme du secteur de sécurité et de la justice ainsi que la participation effective des femmes aux processus de gouvernance.

UNOWA a également cherché à intégrer les principes de la résolution 1325 dans ses activités de rétablissement de la paix et la prévention des conflits. Ainsi, dans le cadre du processus électoral en Guinée, le RSSG Djinnit a tenu une série de rencontres avec les femmes guinéennes les encourageant à s'engager d'avantage en faveur d'un scrutin apaisé et sans violence.

En collaboration avec le Secrétariat de l'Union du Fleuve Mano (UFM), UNOWA a commandité une étude sur la mise en œuvre de la résolution 1325 en Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Sierra Leone et au Libéria. Les conclusions de cette étude ont fait l'objet d'un examen lors du forum régional.

Compte tenu de l'étroite collaboration et du partenariat entre UNOWA et l'Union africaine, la CEDEAO et d'autres acteurs régionaux, le forum régional visait à faire l'état des lieux de la mise en œuvre de la 1325 et à identifier les opportunités et les défis d'une pleine mise en œuvre de la résolution 1325, dans une perspective partenariale au niveau régional.

DEROULEMENT DU FORUM

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le mercredi 15 septembre 2010 à 9h00, dans la salle de conférence de l'Hôtel Méridien Président de Dakar. Dans son discours, le Représentant Spécial du Secrétaire Général, M. Said Djinnit, a salué le courage des femmes de tous âges, qui ont contribué de diverses façons aussi bien haut et fort qu'en silence, pour assurer la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Tout en soulignant l'importance de la participation des femmes à la consolidation de la paix, M. Djinnit a mis l'accent sur le fait que sans l'égalité des sexes dans le contexte politico-socio-économique, la résolution 1325 ne peut pas être effectivement mise en œuvre. Il a donc invité tous les acteurs à ne ménager aucun effort pour que la mise en œuvre de la résolution 1325 soit une réalité dans la sous-région et que tous les instruments promouvant l'autonomisation de la femme n'existent pas en vain. Tout en se réjouissant du fait que le 10ème anniversaire soit une occasion de faire le point sur les différentes contributions des acteurs de la résolution 1325 dans la région, il a exhorté les participants à entreprendre une analyse approfondie des étapes qui doivent être franchies pour assurer une participation plus efficace des femmes dans la prévention et la résolution des conflits.

Dans sa conclusion, le RSSG a assuré les participants de son engagement à présenter les résultats du forum au Secrétaire Général des Nations Unies au cours de la journée porte ouverte mondiale à New York en Octobre 2010. Il a également assuré les participants, qu'au niveau régional, les résultats du forum seront traduits en un plan d'action qui sera soutenu par UNOWA.

Dans leurs discours, les représentants du Réseau Paix et Sécurité des Femmes dans l'Espace CEDEAO (REPSFECO), de l'Union du Fleuve Mano, de la CEDEAO et de l'Union Africaine, ont salué l'initiative opportune de UNOWA à organiser ce forum régional. Ils ont également remercié UNOWA pour la collaboration fructueuse qui les a toujours liés jusqu'à ce jour dans le domaine du genre et des droits humains et ont exprimé leur engagement à œuvrer en faveur du renforcement de cette collaboration dans le domaine spécifique des femmes, de la paix et de la sécurité dans le contexte de la résolution 1325. Ils ont souligné que, bien que quelques progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325, il reste encore un chantier énorme et qu'une mise en œuvre accélérée ne peut être envisagée que dans le cadre de programmes harmonisés au niveau régional et d'un partenariat avec tous les acteurs concernés, y compris les Agences des Nations Unies, les Institutions et organisations régionales, les États membres, les OSC et les organisations de femmes.

De son côté, la Vice-présidente et Ministre de la condition féminine de la République de Gambie, Son Excellence Madame Aja Isatou Njie-Saidy, tout en exprimant sa foi en la paix pour tous comme la seule solution pour les problèmes de la sécurité, a reconnu l'importance de la résolution 1325 comme étant un instrument assurant, dans un contexte de chaos et de désordre, que des mesures soient prises pour veiller à ce que tous les citoyens, hommes et femmes, soient également impliqués dans la résolution des conflits, dans le maintien de la paix ainsi que dans le renforcement de la paix ce qui viserait à assurer une paix durable. Elle a en outre exprimé son engagement à faire en sorte que les résultats du forum soient transmis aux plus hautes instances de la région.

Tout en déclarant le forum ouvert, Mme Awa Ndiaye, Ministre d'État, Ministre du Genre et des relations avec les associations féminines africaines et étrangères de la République du Sénégal, a remercié les organisateurs pour le choix porté sur Sénégal pour accueillir cet important événement et a exprimé l'engagement du Sénégal à assurer la mise en œuvre de la résolution 1325 dans le pays ainsi que dans l'espace CEDEAO.

Après la cérémonie d'ouverture, la première journée a débuté par un rappel du contexte du forum régional par UNOWA. Au cours de cette présentation, un récapitulatif des résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 a été fait. Les résultats de l'étude sur la cartographie de bonnes pratiques de mise en œuvre de la résolution 1325 dans certains pays de la sous-région ont été également présentés.

Les États membres de la sous-région représentés par les Ministres en charge du genre et des affaires féminines, ont par la suite, à tour de rôle et par ordre alphabétique, fait leurs présentations mettant en exergue les principaux progrès réalisés dans l'application de la résolution 1325, les obstacles rencontrés ainsi que les mesures concrètes envisagées pour garantir une mise en œuvre effective de la résolution 1325 dans leurs pays respectifs.

Au cours de la 2ème journée, les organisations et institutions régionales ainsi que les agences des Nations Unies ont également présenté les activités réalisées, les défis à relever pour une mise en œuvre efficace de la résolution 1325 et des autres résolutions connexes.

La 3e journée a vu la présentation des réalisations, défis et perspectives de la mise en œuvre de la résolution 1325 par les représentants des organisations de la société civile et autres réseaux régionaux s'activant sur les questions de femmes, de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest.

A la fin de toutes ces présentations et des discussions qui ont en sont suivies, les participants se sont répartis en cinq groupes de travail afin d'approfondir la réflexion relativement aux défis à relever, à partir des expériences vécues dans les différents pays de la sous-région, et faire des recommandations concrètes pour une pleine mise en œuvre de la résolution 1325. L'accent a été particulièrement mis au cours des travaux d'atelier sur les principaux axes de la résolution 1325, à savoir la prévention, la protection, la participation, l'assistance humanitaire et la reconstruction. Un autre groupe a été chargé de proposer une déclaration dite de Dakar de même qu'un plan d'action de la CEDEAO pour la mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1880, à partir des résultats issus de la réflexion des autres groupes. Ces deux documents qui contiennent les principaux résultats du forum de Dakar, ont été validés et adoptés après d'intéressants amendements par les participants.

Des motions de remerciements ont été formulées et adressées par les participants au Président du Sénégal et au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations unies. Une motion de félicitation a été envoyée au nouveau Sous-secrétaire Général de l'ONU-Femmes, Madame Michelle Bachelet, et une motion de soutien aux femmes de la Guinée.

Dans son allocution de clôture, Madame Dominique Eliaers-Wouters, Directrice du Cabinet de UNOWA a, au nom de M. Said Djinnit empêché, remercié les participants pour la qualité des délibérations. Elle a confirmé l'accord du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour présenter les conclusions du forum au Secrétaire Général des Nations Unies comme le lui ont demandé les participants. Elle a en outre réitéré l'engagement de UNOWA à tout mettre en œuvre pour accompagner les efforts des partenaires régionaux notamment la CEDEAO, l'UFM et l'UA dans la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1880 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.

Dans son discours de clôture, la Vice-présidente de la Gambie, SE Madame Njie Saidy a félicité les participants pour le dévouement et l'engagement manifestés au cours des 3 jours de travaux et les a exhortés à ne pas relâcher leurs efforts car le ton vient d'être donné pour un travail plus intensif au niveau régional avec un partenariat renforcé.

Le forum a pris fin aux environs de 14 heures, le 17 de Septembre 2010



PLAN D'ACTION DE LA CEDEAO POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS 1325 ET 1820 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Objectif général : Dans le cadre de la Décennie de la femme africaine, le Plan d'action de l'Afrique de l'Ouest vise à améliorer la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies en Afrique de l'Ouest d'ici 2015

Stratégie	Résultats attendus	Actions prioritaires	Indicateurs	Acteurs / responsables
Objectif spécifique I: Améliorer la participation des femmes à la prévention des conflits dans les pays de la CEDEAO				
Renforcement des organisations des femmes et des OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation systématique des ONG, renforcement des capacités des organisations de femmes - Renforcement des capacités institutionnelles des membres du RESFPECO dans tous les Etats membres - Les consultations organisées ont effectivement permis aux organisations de femmes et aux organisations de la société civile de connaître leur rôle dans la mise en œuvre des plans d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> - « Institutionnaliser les « journées portes ouvertes » pour permettre au RSSG et au Président de la Commission de la CEDEAO de consulter de façon régulière les organisations et représentantes de femmes - Renforcer la capacité institutionnelle du RESFPECO - Organiser des consultations avec les organisations de femmes et les organisations de la société civile afin de souligner leur rôle dans la mise en œuvre des plans d'action 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence de consultations - Nombre des membres du RESFPECO ayant eu leurs capacités institutionnelles renforcées dans chaque Etat membre - 99% des organisations de femmes et des organisations de la société civile connaissent désormais leur rôle dans la mise en œuvre des plans d'action 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre de la CEDEAO pour le développement du Genre - Entités des Nations Unies - RESFPECO

Promouvoir le développement d'une culture préventive de la paix	<ul style="list-style-type: none"> - la mise en place effective d'un réseau de la paix composé des clubs de la paix d'établissements secondaires et universitaires des Etats membres de la CEDEAO - l'élaboration et diffusion des outils dans tous les Etats membres de la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un réseau régional des clubs de la paix d'élèves et d'étudiants - Elaborer et diffuser des outils pratiques sur l'intégration de la dimension genre dans les activités de prévention des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de clubs du réseau national de la paix devenus membres du réseau régional des clubs de la paix - Nombre d'Etats membres informés sur les outils 	
Le renforcement des mécanismes d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> - Des dispositions sont prises pour la mise à jour et la révision régulières des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise à jour et la révision régulières des données des mécanismes d'alerte précoce 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence et nombre de révisions 	
Encourager la recherche et documentation	<ul style="list-style-type: none"> - les résultats de la recherche sont documentés et mis à la disposition des décideurs - Disponibilité d'une base de données sur les femmes participant aux opérations de maintien de la paix dans tous les États membre de la CEDEAO - Examen des rapports et des analyses comparatives - Une base de données d'experts est créée 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des recherches sur les leçons apprises, les causes et la dynamique des conflits dans une perspective sexospécifique -Mettre en place un centre de documentation pour la recherche sur les femmes, la paix et les questions de sécurité - Rassembler des données sur la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix - Examen des documents et des meilleures pratiques pour améliorer l'équilibre entre les sexes et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le travail du personnel en uniforme dans des opérations de maintien de la paix - Mettre en place une base de données d'experts en genre relativement à la résolution 1325 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de recherches menées - Nombre de revues publiées - Nombre et statut de personnes utilisant le centre de documentation 	

Stratégie	Résultats attendus	Actions prioritaires	Indicateurs	Acteurs responsables
Objectif spécifique 2: Assurer la protection effective des femmes et des filles en périodes de pré-conflits, conflits et post conflits				
Prévention et répression des violences basées sur le genre dans les conflits armés	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité des juges et des auxiliaires juridiques (avocats, APJ..) en matière de prévention, poursuite et répression des actes de violence sexuelle est renforcée. - Réduction de l'impunité - Les femmes et les filles ont facilement accès aux services juridiques ; les droits et la sécurité des femmes et des filles dans les situations de pré-conflits, conflits et post conflits sont respectés ; les acteurs de violations des droits des femmes et des filles sont sanctionnés - Les Conventions sur la protection sont ratifiées par tous les pays - Les lois nationales sont conformes aux lois internationales et sont connues et utilisées pour la protection des femmes et des filles - Les victimes bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux et d'un suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les juges et les auxiliaires juridiques (avocats, agents de la police judiciaire) pour la prévention, la protection, la poursuite et la répression des actes de violence sexuelle - Exhorter les États membres de la CEDEAO à éradiquer les milices privées - Encourager la mise en place des cliniques juridiques - Recourir aux mécanismes de protection existants (la Cour de la CEDEAO, la Cour africaine de justice, le Parlement de la CEDEAO, la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples) - Ratifier les conventions pour la protection des femmes - Harmoniser les lois internationales avec les législations nationales et les vulgariser - Aider les victimes grâce à un soutien psychosocial et la fourniture de services médicaux, services juridiques et de soutien économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de juges et d'auxiliaires de justice (avocats, APJ ...) dont les capacités ont été renforcées en vue de la prévention et de la répression des actes de violences sexuelles - 100% Des Etats membres de la CEDEAO ont des programmes de formation et de sensibilisation pour les femmes, les filles, les forces de sécurité et les agents de la justice - Nombre de femmes et des filles ayant bénéficié de l'aide juridique - Nombre de cas de violations des femmes / filles qui ont été portés devant les tribunaux et jugés - 100% des pays ont ratifié les conventions de protection des droits de la femme - 95% des instruments juridiques sont adaptés aux lois internationales - 95% des lois nationales et internationales sont connues et utilisées pour la protection des femmes et des filles - Nombre de femmes et des filles ayant bénéficié de l'assistance juridique et médicale 	<ul style="list-style-type: none"> - CADHP - Les femmes des États membres de la CEDEAO (ONG, partis politiques) - Les juges et les auxiliaires de la justice (avocats, agents de la police judiciaire) - Centre pour le développement du Genre - Les États membres de la CEDEAO - les entités des Nations Unies - RESFPECO - les parlementaires des États membres de la CEDEAO

	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation accrue aux questions de santé génésique dans les communautés confrontées aux situations de post-conflit - Un guide d'orientation sur la connaissance des droits, des comportements et des attitudes à adopter envers les femmes et les filles dans les situations de conflits et post-conflits sont disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une formation et un appui aux groupes vulnérables en matière de prévention et de traitement des infections sexuellement transmissibles /VIH - Elaborer et diffuser un guide d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 50% des victimes ont pu bénéficier d'une assistance et un suivi - Nombre de formations / participants ; le nombre de cas assistés - Le guide d'orientation - Nombre d'exemplaires distribués 	<ul style="list-style-type: none"> - CADHP - Les femmes des États membres de la CEDEAO (ONG, partis politiques - Les juges et les auxiliaires de justice (avocats, agents de la police judiciaire) - Centre pour le développement du Genre - Les États membres de la CEDEAO - les entités des Nations Unies - RESFPECO - les parlementaires des États membres de la CEDEAO
<p>Intégration du genre dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix, notamment dans la réforme du secteur de la sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les chefs des services de sécurité ont été sensibilisés sur les besoins des femmes participant aux opérations de maintien de la paix - Augmentation du nombre de femmes dans les instances de décision sur la paix et la sécurité - les processus de réforme du secteur de la sécurité sont sensibles au genre - manuels de formation en genre et sur la paix harmonisés ; des ateliers et campagnes de sensibilisation sur le genre organisés Programme commun pour les conseillers et les points focaux genre 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les chefs-des services de sécurité sur les besoins des femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix - Plaidoyer pour l'intégration du genre dans les opérations de maintien de la paix - Lobbying et plaidoyer pour la participation accrue des femmes dans les structures et les institutions de sécurité - Sensibiliser et former le personnel militaire, policier, civil et humanitaire en matière d'intégration des dimensions sexospécifiques dans les activités de maintien et consolidation de la paix - Promouvoir l'intégration systématique de la dimension genre dans les réformes des systèmes judiciaires et du secteur de sécurité - Harmoniser les manuels de formation en matière de genre, paix et sécurité dans la région -Établir un réseau de conseillers en genre et de points focaux du genre aux niveaux national et régional 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chefs de service de sécurité sensibilisés sur les besoins des femmes participant aux opérations de paix - Nombre de femmes impliquées dans les opérations de maintien de la paix - Nombre de femmes impliquées dans les domaines clés de la paix et de la sécurité - Nombre de documents de politique sur le RSS dans lequel le genre a été intégré -Nombre de personnes formées dans la région - La fréquence des réunions des réseaux 	

Stratégie	Résultats attendus	Actions prioritaires	Indicateurs	Acteurs responsables
Objectif spécifique 3: Assurer la participation équitable des femmes et des hommes dans les processus de la paix, la sécurité et de reconstruction dans les situations post-conflit				
Promouvoir la participation des femmes et assurer la disponibilité d'expertes en médiation	<p>Les parlementaires des Etats membres de la CEDEAO, notamment les membres du Réseau des femmes ministres, ont adopté des législations pour la contribution des femmes dans la prévention et la résolution des conflits armés</p> <p>- la capacité des femmes en matière de technique de protection et de résolution de conflits renforcée</p>	<p>- Faire pression aux niveaux des parlements et du REFAMP</p> <p>- Former les femmes en technique de lobbying, de plaidoyer, de prise de parole en public, de médiation et de négociation</p> <p>- Former les acteurs (femmes, jeunes filles, le personnel judiciaire, les leaders d'opinion) en techniques de protection des femmes dans les situations de conflit, de médiation et de négociation de la paix</p>	<p>- Nombre de femmes dans les délégations constituées pour des négociations d'accords de paix.</p> <p>- Nombre de femmes dans chaque Etat membre dont les capacités en matière de technique de prévention et de résolution de conflits ont été renforcées.</p>	<p>- CADHP</p> <p>- Les femmes des Etats membres de la CEDEAO (ONG, partis politiques</p> <p>- Les juges et les auxiliaires de justice (avocats, agents de police judiciaire)</p> <p>- Centre pour le développement du Genre</p> <p>- Les États membres de la CEDEAO</p> <p>- les entités des Nations Unies</p> <p>- RESFPECO</p> <p>- Les chefs traditionnels</p>
Garantir la reprise économique post-conflits aux femmes	<p>Les formations et autres soutiens aux activités de génératrices de revenus fournies</p>	<p>- Mener une analyse du genre dans la planification et l'exécution des programmes de réhabilitation post-conflit</p> <p>- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de création des moyens de subsistance</p> <p>- Mener des formations en compétences spécifiques</p> <p>- Fournir une assistance financière aux femmes entrepreneurs</p>	<p>Nombre de femmes ayant bénéficié d'appui à la reprise économique</p>	

Elaboration des plans d'action nationaux	Avoir un plan d'action national pour chaque Etat membre de la CEDEAO et le mettre effectivement en œuvre	- Entreprendre des missions de haut niveau pour i. l'élaboration de plans d'action pour les pays qui n'en disposent pas ii. œuvrer à l'application effective du plan d'action dans tous les pays	100% des États membres ont des plans d'action qui sont mis en œuvre.	
Assurer la représentation des femmes dans les prises de décision politiques	- un minimum de 30% atteint dans tous les Etats membres - L'accès équitable des femmes aux postes de prise de décision	- demander instantanément aux Etat membre de la CEDEAO de respecter les quotas de femmes - Exercer des pressions pour une représentation de 50% de femmes dans toutes les instances de prise de décision - former les femmes-agents électoraux et candidats , y compris les femmes au niveau de base	Pourcentage de femmes aux postes de prise de décision	
Vulgariser les résolutions 1325 et 1820	Résolutions 1325 et 1820 sont largement connues à tous les niveaux	- Informer et sensibiliser les femmes sur les résolutions 1325 et 1820 - Traduire les résolutions 1325 et 1820 dans les langues nationales - Diffuser les résolutions 1325 et 1820 dans les États membres de la CEDEAO (départements ministériels, des OSC, etc.)	- Nombre de femmes informées et sensibilisées sur les résolutions 1325 et 1820 -Nombre de langues dans lesquelles les résolutions ont été traduites	
Soutenir les processus locaux de règlement des conflits	Les méthodes traditionnelles de règlement des conflits sont effectivement utilisées - Les médiateurs traditionnels sont identifiés et instruits sur les résolutions 1325 et 1820	- Impliquer les autorités traditionnelles dans le règlement des conflits et dans la protection des victimes - Identifier et instruire les médiateurs traditionnels (hommes et femmes) sur les résolutions 1325 et 1820	- Une grande partie des conflits est réglée à l'amiable au sein des communautés - Nombre de médiateurs traditionnels qui ont une bonne connaissance des résolutions 1325 et 1880	

Stratégie	Résultats attendus	Actions prioritaires	Indicateurs	Acteurs responsables
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de d'action				
Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - une situation de référence sur la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 dans les Etats membres de l'espace CEDEAO est disponible - La mise en œuvre du plan d'action est assurée à chaque étape - Le suivi du respect de l'engagement pris par les différents acteurs a été assuré - Des appui-conseils ont été assurés le cas échéant - Les objectifs du plan d'action sont atteints 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser une étude de référence sur la mise en œuvre de la résolution 1325 - Mettre en place un réseau des ministres chargés du genre pour suivre et veiller au respect des engagements au niveau des pairs - Effectuer des missions de suivi régulières - Procéder à un examen trimestriel de mise en œuvre - Mener des audits annuels sur le genre - Décerner des prix annuel aux champions de la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'opérationnalisation des plans d'actions - Disponibilité des mécanismes opérationnels - Composition des mécanismes - Nombre de missions de suivi effectuées - Nombre et qualité des rapports produits - Nombre de mesures prises pour la mise en œuvre des résolutions, 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre - les entités des Nations Unies - UA/ la CADHP - UFM - Les États membres - les organisations professionnelles telles que la FIDA

RESUME DES ALLOCUTIONS ET PRESENTATIONS

Allocution de Mme Yetunde Teriba (représentante du Président de la Commission de l'Union Africaine – Addis Abeba, Ethiopie)

Recevez les chaleureuses salutations de la Commission de l'Union Africaine, de son Président, Son Excellence, M. Jean Ping et de la Directrice du directoire Femmes, Genre et Développement. Son Excellence aurait souhaité prendre personnellement part à ce forum, mais espère être des nôtres une prochaine occasion.

Il remercie cependant, le Représentant Spécial pour l'Afrique de l'Ouest du Secrétaire Général (UNOWA), l'Ambassadeur Said Djinnit pour l'avoir invité et lui présente toutes ses excuses et ses vœux les meilleurs pour la réussite de cette rencontre. Il espère que ce forum régional, sur le 10^e anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui met l'accent sur les défis et les opportunités de mise en œuvre effective de la résolution en Afrique de l'Ouest, permettra d'atteindre ses objectifs louables.

La Commission de l'Union Africaine se félicite des efforts déployés par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) dans la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1325 en Afrique de l'Ouest. La brillante organisation des présentes assises, l'appui à la création du "Réseau des femmes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest" (REPSFECO), et la facilitation des activités du Groupe de travail sur femmes, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest sont autant d'initiatives prises par UNOWA pour renforcer la synergie des efforts dans la promotion de la participation de la femme dans les processus de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest.

La région ouest-africaine est particulièrement chanceuse d'avoir l'Ambassadeur Said Djinnit à la tête de UNOWA. Il a été ancien Secrétaire Général adjoint de l'OUA chargé de la paix et de la sécurité, fait partie de la conversion de l'OUA à l'Union Africaine et le premier Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité. Le programme Genre, paix, sécurité et développement de l'OUA/UA, a évolué durant son mandat avec la création du premier Comité des femmes africaines sur la paix et le développement. Il a également dirigé avec succès le processus qui a conduit à l'adoption, par les États membres de l'UA, du Protocole sur les droits des femmes en Afrique. L'UA salue vos efforts inlassables qui prédisent que le rôle et la préoccupation des femmes sur la problématique paix et sécurité sont conformes à toutes les résolutions et décision aussi bien de l'ONU et de l'UA et ceci en raison du fait que vous êtes fort des expériences des deux Institutions.

Nous réalisons que ce forum fait suite à la Déclaration de l'Union africaine de 2010 retenue année de la paix et le lancement de la décennie 2010 à 2020 comme année de la femme africaine. Le Forum sur la thématique: « Les femmes comptent pour la paix en Afrique de l'Ouest » est à la fois important et opportun. Il est en effet essentiel d'examiner les défis de ces dix dernières années et les possibilités qui s'offrent dans la mise en œuvre de la résolution 1325 durant les dix prochaines années. Cela aidera à préparer la voie à suivre. Nous espérons que cette démarche sera suivie par les autres régions d'Afrique en vue d'avoir une vue d'ensemble.

L'Union Africaine est consciente de ce que les efforts de promotion de l'égalité entre les sexes, la paix et la sécurité, et le développement en Afrique n'aboutiront que, s'il existe un environnement paisible et sans violence pour la femme africaine. Cette prise de conscience, au fil du temps, conduit à l'adoption par les États membres de l'UA de plusieurs politiques et cadres juridiques, africain et

mondial, pour le bien être des femmes et des enfants africains. Parmi ces instruments se trouvent la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les plates-formes et plans d'action tant au niveau régional que mondial sur les femmes, le Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples, la Charte africaine sur la droits et du bien-être de l'enfant ; et les Résolution de l'ONU et de l'UA, y compris la résolution 1325 du Conseil de Sécurité.

Je suis heureuse de constater la présence de Madame la vice-présidente de la Gambie qui a été avec nous durant tous les processus liés à la politique de Genre de l'UA, notamment au Fonds pour les femmes africaines, les processus liés à la déclaration de la décennie de la Femme Africaine. Elle a dirigé et organisé plusieurs rencontres.

Je suis également heureuse de constater que les participants à cette réunion sont la CEDEAO, FAS, REFMAP, WANEP et d'autres partenaires avec lesquels l'UA et son programme Genre ont collaborés et ont eu une relation symbiotique depuis sa mise en place. Je nourris le ferme espoir que le forum de Dakar servira de modèle aux autres régions constituant avec l'Afrique de l'Ouest les piliers de l'Union Africaine.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite de fructueux travaux.

Allocution de Mme Linda Koroma (Secrétaire Générale Adjointe de l'Union du Fleuve Mano)

Au nom de la Direction Générale et de toutes les agences de MRU dans la sous région, je tiens à exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude aux organisateurs de la conférence de nous avoir invité d'une part et de nous donner l'occasion de faire ressortir certaines problématiques qui nous aideront à enrichir les débats d'autre part.

Mon exposé s'appesantira brièvement sur quelques problèmes qui ont entravé les progrès non seulement individuels et communautaires, mais qui ont aussi négativement affecté le bien-être et le développement des populations tant au niveau national que sous régional.

Les conflits dans la sous région ont clairement démontré dans quelle mesure les femmes peuvent pleinement contribuer à la résolution des conflits et à consolidation de la paix. Le rôle du Réseau Paix et Sécurité de l'Union du Fleuve Mano (MAWOPNET) en matière de résolution des conflits dans la sous-région, n'est plus à démontrer car l'organisation est devenue un partenaire essentiel dans la lutte pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Les quatre pays composant le MRU ont tous connu des conflits à un moment donné et sur les quatre, trois se sont dotés de plans d'action nationaux sur la Résolution 1325 et dont la mise en œuvre a déjà démarré. Le quatrième est très avancé dans l'élaboration de son plan d'action national et ceci est très louable et permet de collaborer plus facilement au niveau sous régional.

Pendant le mois de Juillet, UNOWA et UFM ont mené une étude ayant abouti à l'établissement d'une cartographie des meilleures pratiques en matière de la mise en œuvre de la résolution 1325 dans les quatre pays qui composent l'UFM. Le choix de cette étude est d'autant plus louable que ses conclusions ont été présentées au forum.

Par ailleurs, le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes doit être divulgué vu qu'une grande partie de la population n'est pas consciente de ses droits en particulier les femmes. En effet, cette ignorance affecte les échanges transfrontaliers, l'autonomisation économique et l'intégration régionale. Ce protocole doit être mis en œuvre dans son entièreté et l'UFM s'applique à faire avancer les choses grâce à sa stratégie de communication qui est en train d'être élaborer.

Défis

Mobilisation des ressources pour:

- La mise en œuvre effective du Protocole 15 ;
- L'opérationnalisation du sous-comité régional de pilotage (un grand pas a été fait pour la résolution 1325 et cela ne doit pas être considéré comme quantité négligeable). Il est donc important que UNOWA soutienne la levée de fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces plans nationaux) ;
- Poursuivre le programme de lutte contre le VIH / SIDA dans les communautés frontalières ;
- La méconnaissance du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes en particulier par le personnel au niveau des frontières. Besoin urgent de vulgariser ce Protocole afin d'éviter les impacts négatifs sur les femmes ;
- Besoin d'expertise au sein du Secrétariat du MRU afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son rôle de coordination.

SÉNÉGAL : Madame Awa N'DIAYE, Ministre d'état, Ministre du genre et des relations avec les organisations féminines, africaines, et étrangères du Sénégal

Madame la Ministre a tout d'abord salué le choix du Sénégal par UNOWA pour la tenue de ce forum et apprécié les résultats de l'organisation de cette rencontre. Elle a attiré l'attention de toutes les ministres en charge des questions féminines et du genre sur l'impérieuse nécessité de mettre un accent particulier sur les indicateurs 12 et 13 de la résolution 1325, afin de garantir « une représentation accrue, et une participation affective des femmes dans les instances de gouvernance nationale et locale », en même temps que « la participation des Associations féminines aux activités visant à prévenir, gérer et régler les conflits ».

Tout en évoquant le conflit casamançais, elle a reconnu les efforts déployés par toutes ces femmes qu'elles considèrent non comme des observatrices, mais comme parties prenantes au processus de paix. Elle s'est réjouie de leur appropriation des orientations de la Résolution 1325. Ce qui est à ses yeux, un gage certain d'accélération du retour à la paix en Casamance. A cet effet, elle s'engage à s'atteler à accompagner les programmes qui sont en cours dans la région de Casamance.

Au delà des initiatives en faveur de cette région spécifique, elle s'engage à l'instant à mettre en place un comité de pilotage pour l'élaboration du plan d'action dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325, au Sénégal. Elle annonce que Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, a pris d'importantes mesures, pour accélérer la mise en œuvre de la Résolution 1325 au Sénégal.

Elle a terminé son propos en réitérant l'engagement du Sénégal, à s'investir davantage pour accélérer et conforter la mise en œuvre de cette Résolution notamment dans le sud du pays. Elle a aussi réaffirmé la gratitude du Gouvernement du Sénégal au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et aux partenaires onusiens, à la CEDEAO, à l'Union Africaine et à l'ensemble des participants pour la tenue de ce forum qui ouvrira également à l'Afrique une nouvelle prise de conscience des potentialités essentielles des femmes pour mener à bien cette dynamique de résolution des conflits et de paix sur le continent.

CCDG : Mme Aminata DIBBA, Directrice du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre

La Directrice du Centre pour le Développement du Genre de la CEDEAO a réitéré toute la volonté de son centre à accompagner la mise en œuvre de cette résolution. Elle a aussi noté la participation active des femmes dans la consolidation, la préservation et le maintien de la paix et la sécurité.

La Directrice du Centre Genre et Développement a partagé avec l'ensemble l'existence du mécanisme mis en place par rapport à cette résolution. Il s'agit d'un plan d'action adopté en terme de mécanisme d'alerte précoce. Le Centre Genre de la CEDEAO a mis en place un réseau de femmes pour la paix et la sécurité, REPSFECO.

Dans la consolidation des actions de mise en œuvre de la Résolution 1325, 1820, le centre a organisé une consultation régionale en République de Guinée. Cette concertation a eu pour objectif d'adopter le développement et la mise en œuvre d'une organisation régionale.

GAMBIE : Son Excellence Aja Isatou NJIE-SAIDY, Vice-présidente, Ministre des Affaires Féminines.

C'est avec plaisir et gratitude que je vous livre le discours de clôture, du forum régional pour le 10^e anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en ce jour du 17 Septembre 2010, à l'hôtel Méridien Président de Dakar en République du Sénégal.

Je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement et le peuple de la République du Sénégal, le Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et les missions de paix des Nations Unies dans la sous région pour avoir bien voulu accueillir gracieusement le forum régional pour la préparation du 10^e anniversaire de l'adoption de la résolution. Dans le même ordre d'idée, je remercie la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Africaine à travers sa Commission pour leur soutien bienveillant et leur contribution. Le forum régional nous a en effet donné l'occasion de s'apercevoir des progrès accomplis et les défis auxquels certains de nos pays font face dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les autres conventions internationales, protocoles et traités comme la CEDEF, le protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique, pour n'en nommer que quelques-uns.

Comme nous le savons tous, octobre 2010 marque les dix ans d'existence de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies (RCSNU) 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Une décennie après l'adoption de la résolution à l'unanimité, des femmes et des activistes des droits des femmes à travers le monde ont évalué le niveau de sa mise en œuvre, célébré les réussites, échangés des idées et identifiés les défis, les insuffisances ainsi que les perspectives. Le forum régional nous a, sans aucun doute, donné l'occasion d'être en mesure de délibérer et parvenir à des conclusions utiles sur la façon de renforcer la participation effective des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix ainsi que la préparation adéquate pour la commémoration de l'anniversaire à New York.

Je voudrais également saisir cette occasion, pour féliciter les participants, des États membres, des institutions pan africaines, des Communautés économiques régionales, des partenaires multilatéraux et bilatéraux pour avoir rehaussé la qualité du forum, et surtout pour votre participation active et précieuse contribution au cours de nos discussions.

Je tiens à exprimer particulièrement ma gratitude aux représentants des Etats membres pour la richesse de leurs contributions et la partage d'expériences sur les bonnes pratiques, défis et perspectives. Je voudrais également rendre un hommage particulier et féliciter MARWOPNET et WIPNET pour leur contribution efficace au maintien de la paix dans les quatre pays de l'Union du Fleuve Mano.

Vous conviendrez tous avec moi que le forum régional a tenu toutes ses promesses. Il a servi de cadre de partage d'expériences et d'examen critique des avancées et de définition de la voie à suivre pour l'avenir. Le forum Régional de Dakar se tient à un moment où l'intérêt continental et mondial autour de la mise en œuvre effective de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies est de plus en plus grandissant. Les résultats de nos travaux ont mis en exergue nos différents engagements dans la mise en place des mécanismes et des actions, concrètes pour atteindre des résultats tangibles. À cet égard, il est encourageant de constater la convergence des vues quant à la nécessité d'élaborer des lignes directrices harmonisées pour l'implication de la société civile et des gouvernements dans la vulgarisation et la mise en œuvre de la résolution 1325 à tous les niveaux.

Au nom des ministres des affaires féminines, des organisations non gouvernementales ici présente, je tiens à saluer le soutien continu fourni par les partenaires au développement. Je les exhorte à mettre en place un mécanisme plus rapide pour accéder aux ressources pour la mise en œuvre de la résolution, en particulier s'assurer que les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de programmes durables au niveau des pays avant l'anniversaire en Octobre.

Je suis heureuse que nous ayons tous promis de bâtir sur les progrès réalisés. Nous avons convenu sur la façon dont les mécanismes institutionnels régionaux (Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique occidentale) devraient travailler plus vite et plus étroitement en vue d'harmoniser les efforts régionaux pour fournir des services plus efficaces et efficaces en particulier à l'appui du plan d'action régional et national sur la paix, le processus de construction et de gestion post conflit.

La commémoration du 10e anniversaire de la résolution 1325 à New York en Octobre 2010, aura un rôle critique dans le renforcement de l'appui global et mettra l'accent sur la complémentarité des stratégies nationales pour les priorités internationales de développement telles que les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement, et la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889.

Sur ces mots, je déclare officiellement clos le forum régional du 10e anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Je vous remercie.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

UNIFEM (faisant partie de ONU Femmes)

Actions entreprises

- Développement des indicateurs des performances pour évaluer la mise en œuvre de la résolution et ces indicateurs examinent le nombre de femmes dans le maintien de la paix, le nombre de femmes défenseurs des droits tués, etc. ;
- Accent sur le renforcement des mécanismes à l'échelle mondiale pour la protection et la promotion des droits de la femme.

Défis :

- Approche fragmentée de la mise en œuvre de la résolution, ce qui a rendu la mise en œuvre de la résolution inefficace.
- Compréhension limitée de la signification de la résolution par les États membres,
- Manque de soutien pour les femmes dans la définition d'un agenda commun pour la sensibilisation efficace, le chaînon manquant de la paix et la sécurité avec les OMD et les DSRP.

UNIOGBIS

Soutien aux autorités nationales et à la société civile de Guinée-Bissau pour la mise en œuvre de la résolution 1325

- Consultations nationales et régionales pour le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix;
- Mise en place du Comité de Femmes de la Défense et des Institutions de Sécurité;
- Elaboration d'un Plan d'Action National sur la 1325 (coordination, planification, suivi, évaluation et rapports);
- Assistance et formation pour la mise en œuvre du Plan d'Action National de 1325;
- Formation des agents des services judiciaires (police et justice) et les organisations de la société civile sur les droits humains et le genre et appui dans l'intégration de l'analyse genre dans les secteurs de Sécurité.

Activités du Groupe Thématique Genre

Assistance technique et financière pour promouvoir:

- la Stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre (évaluation sur le genre, réponse au système de justice et aux normes coutumières) ;
- la mise en œuvre du Plan d'Action National;
- l'intégration de perspectives Genre dans les processus de dialogue national et la réconciliation (participation des femmes et des questions de genre);
- les programmes de radio et de débats sur les 1325, 1820, les droits humains des femmes (MGF, mariages précoces et forcés, VBG).

Réforme du Secteur de Sécurité

La formation en genre et droits de l'homme pour les agents des services de sécurité.

Les enseignements tirés

- Existence d'un groupe de plaidoyer en faveur des femmes à tous les niveaux;
- Davantage de recherche et d'analyse du contexte aidant à produire des études de cas qui servent aux activités de sensibilisation et de production des actions plus concrets;

- Dynamisation et renforcement des capacités des structures existantes intervenant sur les questions de femmes, de paix et de sécurité.

Défis

- Faibles ressources financières et humaines, ce qui se traduit par une faible capacité d'absorption et d'énormes difficultés de programmation.
- Multiple charge de bon nombre de responsables femmes des associations, ce qui a pour effet de freiner la mise en œuvre de certaines activités.

UNOWA

Dans le cadre de la commémoration du 10^{ème} anniversaire d'adoption de la résolution 1325, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en partenariat avec l'Union du Fleuve Mano pour la paix, le Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et le Groupe de Travail Femmes, Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest, a réalisé une étude sur « **la Cartographie des bonnes pratiques de mise en œuvre de la résolution 1325 en Afrique de l'Ouest** ».

Dans la conduite de cette étude, des visites de terrain ont été menées dans certains pays comme la République de Guinée, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire, le Liberia et la Sierra Leone. Le choix de ces pays a été dicté par l'existence d'un plan d'action de mise en œuvre de la Résolution 1325. L'étude présente les acquis et les expériences menées dans ces pays.

Au cours de ces visites, des équipes spécialisées et des équipes pays des Nations Unies (le PNUD, le FNUAP, l'UNIFEM, l'UNICEF) ainsi que les Bureaux des droits de l'homme ont été consultés. Par ailleurs, des séances de travail ont été organisées avec des structures nationales à savoir les ministères en charge des femmes et des enfants, les ministères de la Sécurité, les ministères de la Justice, les Parlements, les réseaux de femmes pour la paix, la sécurité, et d'autres organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre de cette résolution.

Dans le cadre de cette étude, UNOWA a participé à la conférence régionale sur « le rôle de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dans la promotion et la protection des droits de la femme en Afrique » tenue à Bamako du 13 au 15 juillet 2010. Cette conférence a eu le mérite de nous permettre de collecter d'autres données importantes auprès des différents experts et participants sur la thématique « femmes, paix, sécurité et droits humains ».

Cette étude, dont la phase de visite de terrain a duré deux mois, se présente sous la forme de tableaux mettant en relief les avancées par pays en ce qui concerne la mise en œuvre de la R.1325. En conclusion, l'étude a pu identifier les défis et les obstacles tout en faisant une série de recommandations pour mieux mettre en œuvre la résolution.

En raison de sa situation de pays en proie à des conflits latents, la République de Guinée a développé des stratégies d'alerte précoce. Ce pays bénéficie pour cela d'un fonds de consolidation de la paix. La Guinée Bissau travaille plus sur la réforme du secteur de la sécurité qui s'avère une préoccupation majeure pour l'instauration de la démocratie et de la paix durable. La Côte d'Ivoire, le Liberia et à la Sierra Leone ont connu des expériences diverses en matière de démobilisation, désarmement et de réinsertion.

Dans tous les pays visités, il y a une nette volonté de la part des femmes et des jeunes filles de participer de manière active dans les processus de prise de décision et dans la gestion des affaires publiques ainsi qu'en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Il convient de relever que la précarité, voire la non existence des ressources matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre de la R1325 constitue l'un des principaux obstacles observés dans les pays visités.

Cette étude croisée aboutit à trois conclusions majeures. Premièrement, une mise en œuvre effective des plans d'action adoptés au plan national par les pays requiert l'appui de partenaires agissant en complémentarité avec les acteurs nationaux. Deuxièmement, la vulgarisation de la R1325 à tous les niveaux s'impose comme priorité absolue, en particulier au niveau de ceux qui demeurent sceptiques quant à la pertinence de la participation de la femme aux processus de paix et de résolution des conflits. Troisièmement, bien que cette étude ne dresse pas le bilan de la mise en œuvre de la R1325, elle met en exergue des bonnes pratiques et une volonté d'appropriation de cette résolution qui devraient inspirer les autres pays de la sous-région à se doter de mécanismes nationaux pour la mise en œuvre de cette résolution.

UNOPSIL

Les différents conflits dans la sous-région ont entravé en partie la mise en œuvre de la résolution 1325. Néanmoins, le processus de paix et de sécurité enregistre des progrès notables.

Ce forum nous donne ainsi l'opportunité de faire le point sur les défis auxquels fait face la mise en œuvre effective de cette résolution. Des actions préliminaires ont déjà été menées par le Représentant Exécutif du Secrétaire Général en Sierra Leone, M. Michael Von der Schulenburg et l'ensemble du système en organisant une rencontre de dialogue avec les organisations féminines à Freetown. Cette occasion a permis aux femmes d'exprimer leurs préoccupations concernant la sécurité, la représentation et l'accès à la justice et de lancer un appel pour une révision de la Constitution en partant du fait que les lois actuelles sont déjà anciennes et discriminatoire.

Nous sommes convaincus que nous ne pouvons réussir la mise en œuvre effective de la résolution 1325 et 1820 que suite à une approche globale combinant les actions politiques, humanitaires, de développement et de sécurité. D'énormes défis persistent, dont entre autres, le statut inégal et marginal des filles et des femmes en Sierra Leone, le système des Nations Unies continue de travailler avec les femmes pour une meilleure mise en œuvre de la résolution dans divers domaines (participation politique des femmes, etc.) et sous diverses formes (rencontres informelles, etc.). D'autres projets sont en cours notamment à l'orée de 2012. Il en est ainsi de l'instauration d'un quota d'au moins 30% de femmes à tous les niveaux.

En définitive, nous noterons qu'au cours des sessions de formations des 7200 membres du personnel des forces de maintien de l'ordre et de défense, les thèmes sur les droits de l'homme et le rôle des femmes dans le secteur de la sécurité ont fait partie des principaux modules de formation. Bien qu'il existe des défis, nous saluons les progrès et les efforts vers une société égalitaire et pacifique. Nous saisissons cette occasion pour remercier les femmes de Sierra Leone pour leurs efforts continus au profit du maintien et de la consolidation de la paix dans leur pays.

PAYS

BENIN

Le pays n'a pas connu de conflits armés, ce qui lui a permis d'être le pionnier de la démocratie. Mais, le Président de la République du Bénin trouve judicieux de s'engager à faire appliquer, au besoin, cette résolution 1325.

Défis :

- La méconnaissance de la R 1325 et les autres lois ;
- La loi sur le quota est en cours d'élaboration ;
- l'analphabétisme et l'ignorance des femmes ;
- Le désintérêt qu'affichent les honorables députés laisse le vote de la loi contre les violences faites aux femmes et aux filles de côté malgré la marche organisée par les femmes jusqu'à l'hémicycle.

Perspectives :

- Élaborer un Plan d'Action National de la Résolution 1325 ;
- Vulgariser et disséminer la Résolution 1325 ;
- Organiser des séances de communication et de sensibilisation à l'endroit des populations sur la paix et le maintien de la paix ;
- Traduire en langues nationales tous les textes de loi et les vulgariser ;
- Mettre en place d'une base de données fiables sur les violences faites aux femmes ;
- Mettre en place un réseau national paix et sécurité des femmes au Bénin ;
- Amener les députés à comprendre l'importance que revêt le vote de ce code. Cela signifie de prévoir une formation de ces derniers en tenant compte de leur disponibilité.

CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est le premier pays d'Afrique à avoir élaboré un Plan d'Action de mise en œuvre de la résolution 1325/2000 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Activités réalisées dans la mise en œuvre de la résolution 1325 :

- Exécution du projet : « Appui à la mise en œuvre de la Résolution 1325 » en 2006 ;
- Adoption par le Président de la République le 21 février 2007 la Déclaration Solennelle de la Côte d'Ivoire sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre ;
- Élaboration d'un Plan d'action national quinquennal (2008 – 2012) de mise en œuvre de la R. 1325 en se basant sur la gestion axée sur les résultats (GAR) ;
- Création de centres d'excellences opérationnelles et de plates formes pour la prise en charge holistique des victimes de violence sexuelle et domestique ;
- Mise en place de projets d'identification des activités génératrices de revenus pour les femmes victimes de la guerre dans le cadre de la reconstruction post crise ;
- Formation des membres du Centre de Commandement Intégré (CCI), des magistrats, des corps de la police, de la gendarmerie et des militaires pour l'intégration du genre dans la restructuration de l'armée ivoirienne ;
- Mise en place d'une Coordination Nationale des Femmes pour les Elections et la Reconstruction Post-Crise (COFEMCI-REPC) et un plan stratégique des OSC pour les élections et la reconstruction post crise en 2008 ;

- Appui à l'installation en Côte d'Ivoire du Réseau régional et national Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO).

Défis et perspectives :

- Évaluer à mi- parcours le Plan National d'Action I325 ;
- Mener des actions pour une appropriation de ce plan d'action par l'ensemble des acteurs y compris ceux des zones sous contrôle des forces nouvelles ;
- Mobiliser des ressources pour une mise en œuvre effective des différents axes du plan d'action ;
- Renforcer les capacités d'action de la société civile pour accompagner le processus.

La résolution I325 a été un outil précieux pour la Côte d'Ivoire, dans sa phase de planification de la reconstruction post crise. Il s'agit pour nous, aujourd'hui, de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre de façon efficace.

GHANA

Élaboration du plan d'action national de la mise en œuvre de la résolution I325 en cours.

Défis :

- Faible prise en compte de la résolution par le gouvernement ;
- Nombre limité de femmes professionnelles hautement qualifiées pour s'engager efficacement dans les processus de paix en tant que médiateurs et négociateurs.

Perspectives :

- Finalisation de l'élaboration du plan d'action de la résolution I325 au Ghana ;
- Analyse de la dimension sexo-spécifique pour la mise en œuvre des opérations de paix, des politiques, des législations et le financement au profit de sinistrées, dans les communautés où elles existent (Alavanyo, Dagbon, Bawku, etc Anloga) ;
- Renforcement des capacités du personnel de sécurité à envoyer en mission de paix, sur les droits des femmes et des filles ;
- Veille à un équilibre entre les sexes dans le recrutement du personnel de sécurité à envoyer dans des missions de maintien de la paix ;
- Intégration des études sur la paix dans les programmes scolaires à tous les niveaux et au niveau supérieur ;
- Prise en compte de la formation des médiateurs de haut niveau et des négociateurs ;
- Augmentation du nombre de femmes dans le conseil pour répondre aux besoins particuliers et à leurs aspirations dans les processus de consolidation de la paix ;
- Simplification et traduction des instruments clés (tels que la CEDEF, les résolutions I325 et I820) dans les langues locales ;
- Responsabilisation des femmes à s'engager dans des processus de paix.

GUINÉE

Le Gouvernement de la République de Guinée en collaboration avec les organisations de la société civile, a développé des stratégies et solutions idoines comme réponses à la menace latente de conflits.

Au niveau du Gouvernement

- Elaboration d'un plan stratégique assorti d'un plan d'action national pour la mise en œuvre des résolutions I325 et I820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2009-2013 ;

- Mise en place d'un projet d'appui au Mouvement Féminin soutenu par le fonds de consolidation de la paix des Nations Unies ;
- Elaboration de la stratégie nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre ;
- Création d'un Office de Promotion du Genre, de l'Enfance et des Mœurs au niveau du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- Organisation des ateliers régionaux d'appropriation de la Résolution 1325 et de son plan d'action opérationnel à l'intention des Magistrats et auxiliaires de justice ;
- Vulgarisation de 200 livrets sur la CEDEF et les Résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 dans les huit garnisons et régions militaires à l'intention des Forces de Défense et de Sécurité.

Au niveau des organisations de la société civile :

- Installation de deux radios communautaires des femmes dont l'une à Lola qui couvre les zones frontalières du Liberia et de la Côte d'Ivoire et l'autre à Coyah qui couvre les Préfectures de Coyah, Dubréka, Boffa, forécariah et une partie de Conakry ;
- Inscription des résolutions dans le curricula de formation des forces de défense et de sécurité.

Défis :

- Faible mobilisation des ressources financières ;
- Faible représentation des femmes dans les mécanismes de prévention, de gestion et de maintien de la paix ;
- Absence de centres de référence et de transit en matière de prise en charge psychosociale et médicale des femmes victimes de violences ;
- Non respect du quota de 30% de femmes dans le recrutement des forces de maintien d'ordre.

Perspectives :

Il s'agit principalement de la mobilisation de ressources financières pour l'élargissement de l'action synergique des intervenants pour que tous les axes stratégiques définis dans le plan d'action soient mis en œuvre avec des résultats probants.

GUINÉE BISSAU

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre effective de la Résolution 1325 :

- Adoption du Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 ;
- Création du comité de pilotage pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies;
- Inclusion de deux organisations féminines dans ce Comité de Pilotage pour la Consolidation de la Paix;
- Création de la Plateforme Politique des Femmes comme un espace de concertation, afin de faire le lobbying auprès des différents Partis Politiques et autorités publiques d'une part et d'autre part de faciliter la représentation des femmes Bissau guinéennes dans les sphères de décisions;
- Création du Comité International pour la Paix et Sécurité, un espace qui réunit les Femmes politiques et Militaires;
- Lancement du Réseau Femmes Paix et Sécurité de l'Espace CEDEAO en Guinée-Bissau, en novembre 2009 ;
- Occupation par les femmes des hauts postes politiques et judiciaires dans le pays notamment:
- Présidence du Conseil des Ministres
- Ministre de la Femme, Famille, Cohésion Sociale et Lutte contre la Pauvreté

- Présidente de la Cour Suprême du Tribunal de Justice
- Ministre de l'Intérieur
- Ministre de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régional
- Secrétaire d'État au Trésor et Affaires Fiscales

Obstacles :

- Taux élevé d'analphabétisme des femmes;
- Faible prise en compte des problèmes des femmes par les décideurs et les partis politiques ;
- Instabilité politique-militaire constante avec plus d'incidence sur les femmes et les enfants ;
- Barrières politiques et culturelles ;
- Inadéquation de l'ordre juridique interne avec les principaux instruments internationaux qui protègent les droits des femmes.

Perspectives :

- Adoption et mise en œuvre de la stratégie pour permettre une plus grande participation des femmes dans toutes les sphères de décisions;
- Plus de recrutement des Femmes pour le secteur de la Défense et de la Sécurité;
- Intégration de la perspective genre dans toutes les initiatives de consolidation de la paix;
- Révision, adéquation et mise en œuvre du cadre légal électoral en vigueur, permettant ainsi la fixation de la parité pour l'accès des femmes aux postes politiques.

LIBERIA

Activités réalisées :

- Mise en place d'un Comité de pilotage de la R.1325 dans cinq régions pour veiller à la mise en œuvre du plan d'action ;
- Mise en place d'un centre de soutien psychosocial et de protection des foyers des victimes de violences basées sur le genre (VBG);
- Développement et mise en œuvre d'une stratégie de communication, et création d'un groupe de travail pour la vulgarisation ;
- Amendement du code pénal et de la législation pour une meilleure prise en compte des violences faites aux femmes et toutes autre forme de discriminations à leur égard ;
- Mise en place d'une Cour Pénale et création d'une Unité des crimes sexuels au ministère de la Justice pour la poursuivre des cas d'agression sexuelle;
- Mise en place d'une unité itinérante des procureurs au sein du ministère de la Justice;
- Élaboration de module genre et son intégration dans les manuels pour la formation des agents de la sécurité à tous les niveaux ;
- Mise en place d'une politique d'égalité de genre et d'un fonds pour les survivants VBG;
- Mise en place d'un programme pour la formation des femmes dans la construction de la paix, la médiation des conflits et le leadership des femmes;
- Création d'un Institut pour la formation des professionnels de la justice, et parajuristes;
- Mise en place d'une station radio des femmes pour la démocratie ;
- Construction des tribunaux décentralisés (dans les régions où il n'en existait pas);
- Création du forum veille communautaire partout au pays afin d'améliorer les relations entre les citoyens et la police ;
- Mise en place de cabanes de paix village avec les femmes rurales pour la prévention de la violence contre les femmes et la consolidation de la paix;
- Création d'un réseau de journalistes contre la violence sexuelle et sexiste;

- Création d'un réseau de leaders religieux pour accompagner et soutenir la lutte contre les VBG ;
- Conception de programme visant à impliquer les hommes dans la lutte contre la violence contre les femmes.

Défis :

- Harmonisation des Instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux aux lois nationales;
- Recrutement des femmes dans le secteur de la sécurité, en particulier les forces armées;
- Adoption du projet de loi sur l'équité entre les sexes en politique ;
- Rehaussement de la qualité des mécanismes traditionnels de construction de la paix;
- Mobilisation de ressources financières ;
- Analphabétisme des femmes qui limite leur participation à la politique.

Perspectives d'ici fin 2011 :

- Développer une stratégie pour une présence de 20% de femmes dans la sécurité;
- Mettre en œuvre un programme d'autonomisation de la femme rurale ;
- Identifier et former des femmes, des hommes et des jeunes pour servir de champions I 325, afin de faire une pression au niveau national pour renforcer les politiques de prévention de la violence;
- Mettre en place un mécanisme de rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de la résolution I 325, qui sera envoyé à la Présidente.

MALI

Mesures prises pour la mise en œuvre de la Résolution I 325 :

- Mise en place d'un cadre de concertation en matière de Paix et de Sécurité à travers le programme de gouvernance partagée de la Paix et de la Sécurité, dans lequel les femmes doivent désormais jouer pleinement leur rôle ;
- Élaboration en 2003, d'un répertoire des femmes cadres, devant servir d'instrument de plaidoyer auprès des décideurs.

Défis :

- Méconnaissance de la Résolution I 325 par les décideurs et les femmes ;
- Insuffisance des ressources financières consacrées au soutien des femmes ;
- Méconnaissance des instruments de protection des droits de la femme par les acteurs (justice, forces de sécurité.....) ;
- Faible représentativité des femmes dans les instances de décision ;
- Analphabétisme de la grande majorité des femmes ;
- Force de l'ancrage des croyances socioculturelles ;
- Persistance des violences faites aux femmes.

Perspectives :

- Vulgarisation et dissémination de la Résolution I 325 ;
- Séances de communication et de sensibilisation à l'endroit des populations ;
- Vulgarisation de la CEDEF dans les langues nationales ;
- Renforcement des capacités des femmes en matière de gestion des conflits ;
- Mise en place d'une base de données fiable sur les violences faites aux femmes ;
- Mise en place très prochainement du réseau national paix et sécurité des femmes de la CEDEAO (REPSFECO – Mali) ;

- Élaboration d'un plan d'action national de la résolution 1325 ;
- Vulgarisation de l'éducation pour la culture de la paix.

MAURITANIE

Quelques mesures prises par le gouvernement mauritanien liées à la mise en œuvre de la Résolution 1325 :

- Mise en œuvre depuis 2009, d'un projet pilote de « prévention de conflits » dans quatre régions frontalières et à vocation agro pastorale du pays ;
- Création d'une Agence Nationale chargée de la gestion de l'ensemble du processus de rapatriement et de réinsertion ;
- Élaboration en 2007 d'une stratégie nationale de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines assortie d'un plan d'action quinquennal qui se matérialise par l'exécution d'un programme d'abandon des MGF dans les cinq régions à hautes prévalences ;
- Mise en œuvre d'un programme de lutte contre le VIH/SIDA à travers une réponse multisectorielle qui a pris en charge les aspects d'information et de formation des femmes et des personnels des forces armées et de sécurité en particulier ;
- Formation de 1800 vulgarisatrices et médiatrices ;
- Sensibilisation de 120000 femmes et jeunes filles sur la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Formation des forces armées et de sécurité et informations sur la prévention du VIH/SIDA.

NIGER

Une expérience de rébellion au Nord du pays, situation qui favorise l'accroissement de la pauvreté du pays. Le pays a adopté la résolution mais ne dispose pas de plan d'action de mise en œuvre de la résolution.

Perspectives :

- Développer la stratégie de mise en œuvre effective de la résolution 1325 ;
- Initier des stratégies de médiation pour lutter contre la violence ;
- Accompagner le réseau des femmes sur le renforcement de la paix et de la gestion des conflits ;
- Renforcer les capacités sur la prévention des conflits et renforcer le partenariat entre les femmes et les hommes sur la prévention des conflits et du maintien de la paix.

NIGÉRIA

Progrès accomplis sur les questions de résolution des conflits et d'instauration de la paix :

- Envoie de 454 femmes-officiers de la police au compte de la police des Nations Unies en Inde, au Bangladesh et aux Etats Unis ;
- Réforme de secteur de défense et de sécurité en ce qui concerne les forces armées et la police, tel que requis pour les pays contributeurs de troupes. Mise en place d'une politique visant à recruter des femmes dans les services de défense et les établissements de police au niveau national et par la suite faciliter leur déploiement dans les missions de paix ;
- Mise en place d'un Comité interministériel sur le genre et la paix initié par le Ministère fédéral des affaires féminines et du développement social, constitué de militaires, de paramilitaires, de policiers, des agents des ministères et départements, ainsi que des groupes de la société civile intervenant dans le domaine. L'objectif est de mettre en œuvre les résolutions 1325

et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que d'autres nouvelles tendances mondiales visant à accroître la représentation des femmes dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits ;

- Organisation d'un forum national sur le thème: Femmes, Paix et Sécurité ;
- L'élaboration d'un rapport national sur la résolution 1325 dans le cadre de la célébration du 10ème anniversaire.

Défis

- Une mauvaise compréhension de la résolution 1325 et des autres résolutions ;
- Insuffisance de ressources allouées à la vulgarisation de la résolution ;
- Manque de sensibilisation / vulgarisation de la résolution;
- Manque de collaboration entre le gouvernement et les OSC intervenant dans ce domaine.

Perspectives

- Renforcement des capacités pour toutes les parties prenantes;
- Renforcement du partenariat;
- Élaboration d'un plan d'action pays de mise en œuvre de cette résolution ;
- Vulgarisation de la résolution.

SIERRA LÉONE

Activités réalisées :

- Élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre de la 1325 ;
- Organisation des ateliers sur les indicateurs ;
- Élaboration de directives pour une représentation d'au moins 30% de femmes dans les instances dirigeantes ;
- Nomination de femme au poste de Chef d'État Major adjoint de l'armée, chef du service immigration, et au poste d'Inspecteur Général adjoint de la police ;
- Désignation des femmes dans les missions de maintien de la paix au Darfour et en Haïti ;
- Élaboration d'une politique genre au sein de la police et de l'armée et l'octroi d'un égal accès aux opportunités au sein de ces forces ;
- Création du Forum des femmes visant à promouvoir le leadership féminin dans tous les domaines y compris la paix et la sécurité ;
- Prise en compte du plan d'action de mise en œuvre de la R.1325 dans le DSRP 2 ;
- Recrutement de points focaux genre, octroi d'appui logistique et technique leur permettant d'être opérationnels ;
- État membre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (APRM) qui promeut la participation des femmes dans le processus de reconstruction ;
- Mise en place du comité national de lutte contre les violences faites aux femmes afin de prévenir et de répondre aux crimes sexuels et sexospécifiques ;
- Création de l'Unité de Soutien Familial (FSU) au sein de la police pour traiter les cas spécifiques de violences sexuelles et de violences basées sur le genre ;
- Mise au point d'un protocole national d'orientation pour les enfants rescapés de violences sexuelles et de violences basées sur le genre ;
- Adoption de la loi sur la violence domestique.

Défis

- Faible présence des femmes dans les institutions de maintien de paix et de sécurité, au sein des forces de sécurité, dans la fonction publique ;

- Besoin de renforcement des capacités du système judiciaire pour gérer et traiter efficacement des cas concernant les femmes ;
- Taux élevé de chômage au niveau des jeunes ;
- Insuffisance de mécanisme pour soutenir les actions de mise en œuvre de la R.1325 ;
- Manque de collaboration dans la poursuite des acteurs de violences ou de crimes ;
- Manque d'infrastructures techniques et d'équipements de test adéquats pour effectuer des analyses médico-légales sur les victimes des violences sexuelles et VBG ;
- Incompétences de certains médias dans le traitement de l'information sur les VBG ;
- Faible prise en compte des femmes dans les partis politiques et inexistence de mécanisme de redevabilité obligeant les partis politiques à respecter le quota alloué aux femmes ;
- Faible implication des jeunes femmes et des filles dans les questions de paix et de sécurité ;
- Faible financement des activités et projets des femmes sur la paix et la sécurité ;
- Faible capacité technique des femmes et des organisations chargées de concevoir et présenter des rapports sur les activités financées.

TOGO

Le Togo n'a pas élaboré de plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325. Toutefois, les actions suivantes s'inspirant de la 1325 ont été menées aussi bien par l'État que par la société civile :

- Présidence de la CENI en 2005, par une femme ;
- Organisation d'un atelier de formation sur le rôle de la femme dans la prévention, la gestion des conflits et sur la résolution 1325 ;
- Participation réussite de deux organisations de femmes représentant les organisations de la société civile, au dialogue inter togolais visant à amener les partis politiques signataires de l'Accord Politique Global à s'engager par écrit à « œuvrer en vue d'assurer la représentation équitable des femmes dans les processus électoraux et dans la vie politique sociale » ;
- Mise en place de la branche togolaise du Réseau des Femmes, Paix et Sécurité de l'Espace CEDEAO et élaboration des statuts, du règlement intérieur et d'un plan d'action conformément aux directives de REPSFECO régional.

Défis :

- Faiblesse de ressources budgétaires allouées pour la mise en œuvre des programmes, plans et politiques destinés aux femmes ;
- Analphabétisme, pauvreté des femmes et inefficience des services de l'assistance juridique et judiciaire sont autant de limites à l'accès de la grande majorité au service public de la justice (frais liés aux procédures, exécution des décisions de justice) ;
- Faible implication des femmes dans la prévention, la gestion des conflits et la consolidation de la paix.

Perspectives :

- Vulgarisation des résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 en langues locales ;
- Plaidoyer auprès des instances gouvernementales pour la mise en œuvre des résolutions de manière formelle et de préférence en étroite collaboration avec la société civile ;
- Participation efficiente de la femme au processus de paix.

RESEAUX ET ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Réseau Paix & Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO)

Actions menées dans la mise en œuvre de la 1325

- Médiation pour la mise en place en Côte d'Ivoire d'un cadre de sortie de crise, basé sur le dialogue et la concertation, « Accord politique de Ouagadougou » de mars 2008 conduit par le facilitateur, le Président Blaise Compaoré ;
- Renforcement des capacités des femmes en leadership féminin et des futures candidates. Action ayant abouti à la candidature d'une femme aux élections présidentielles en Côte d'Ivoire ;
- Participation active au plaidoyer auprès du Chef d'Etat pour la mise en œuvre de la 1325. Ce qui a eu pour résultat, la signature par le Président de la République, le 21 février 2007, de la Déclaration Solennelle sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre ;
- La signature par le Président de la Côte d'Ivoire d'une Ordonnance qui appelle les institutions publiques et privées à appliquer un quota de 30% de participation de femmes ivoiriennes dans la gestion des affaires administratives et politiques, en vue de la parité telle que stipulée dans la Constitution ;
- Participation active aux activités des Plateformes locales de lutte contre les Violences Basées sur le Genre ;
- Participation au mouvement de soutien avec la CEDEAO, le CCDG, les Nations Unies et les partenaires de la communauté internationale pour la mise en place du Plan d'Action National sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en République de Guinée.

Défis :

- Absence d'un instrument régional de suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 en Afrique de l'Ouest ;
- Absence de mobilisation de ressources financières nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement d'un Plan d'Action Régional pour la mise en œuvre de la 1325 ;
- Absence cruciale de partage et d'échange d'informations sur les bonnes pratiques et les techniques et approches efficaces pour la mise en œuvre de la 1325.

Perspectives

Élaboration et mise en place d'un plan d'action intégral incluant l'appropriation nationale des Résolutions et Protocoles dans la sous-région.

WANEP : Réseau Ouest Africain pour la Consolidation de la Paix

Activités réalisées :

- Mise en place du réseau du programme d'information sur les femmes (WIPNET) ;
- Collaboration avec l'Unité Genre de la CEDEAO pour développer un cadre politique pour l'intégration des questions de paix et sécurité en Afrique de l'Ouest ;
- Mise en place au Sénégal, en Sierra Léone, au Libéria et en Côte d'Ivoire des comités de femmes rurales pour la paix comme étude pilote pour renforcer les capacités des femmes de l'Afrique occidentale afin de leur permettre de participer activement à la construction de la paix.

Aux niveaux nationaux :

- Élaboration et traduction des manuels sur la résolution 1325 en 7 langues nationales de l'Afrique de l'Ouest

Défis :

- Faible représentation des femmes aux postes de prise de décision ;
- Accès à la justice pour les femmes et les filles victimes de conflits armés et de violences ;
- Limites dans l'élaboration de plans d'actions nationaux: seulement trois pays en disposent.

Perspectives :

En direction de l'UN et de la CEDEAO

- Établir un partenariat avec les acteurs locaux intervenant sur les questions de genre, paix et sécurité ;
- Créer et soutenir des forums périodiques d'échange d'idées et de connaissances ;
- Développer un cadre en faveur des femmes de l'Afrique de l'Ouest pour appuyer la mise en œuvre de la 1325 d'assurer son suivi et évaluation ;
- Soutenir et financer les actions nationales pour la mise en œuvre effective de la 1325.

En direction de la Société civile :

- Encourager les organisations à participer activement à la base et au niveau politique pour la mise en œuvre effective de la résolution 1325 ;
- Encourager le réseautage parmi les organisations pour une mise en œuvre effective de la 1325.

En direction des Gouvernements :

- Définir clairement les indicateurs pour la formation et l'évaluation des impacts du Plan d'Action National en rapport avec les femmes, la paix et la sécurité ;
- Allouer des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- Intégrer les résolutions 1325 et 1820 dans les politiques étrangères et de sécurité.

WIPSEN : Réseau Femmes, Paix et Sécurité

Mesure de la participation des femmes dans la construction de la paix avec la 1325.

- Sensibilisation, simplification et renforcement des capacités sur la résolution tant au niveau du leadership qu'au niveau de la communauté. Voir les actions entreprises en RCI, au Libéria, en Sierra Léone, en Guinée Bissau, en Guinée, et au Ghana.

Défis :

- Manque de programme de sécurité collective ;
- Augmentation de la représentation, établissement des structures féminines partenaires,
- Formation sur le genre et les droits humains,
- Inclusion du genre et du droit des femmes dans les politiques et la législation ;
- Faible accessibilité et sous- représentation des femmes dans les structures formelles sur la paix et la sécurité au niveau des communautés régionales et nationales.

Perspectives

- Inscrire à l'ordre du jour la question : «paix et sécurité pour les femmes» ;
- Fournir de l'expertise en Genre aux structures de Paix et Sécurité y compris les organismes traditionnels ;

- Concevoir des stratégies pour promouvoir l'imputabilité pour la 1325 dans les structures et les institutions intervenant sur les questions de Paix et de Sécurité ;
- Appuyer les femmes à conduire les institutions Paix et Sécurité qui offrent des options viables et complémentaires pour les décideurs et les exécutants.

Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement (AMLD)

La stratégie adoptée au niveau des forces de défense au Sénégal est la suivante :

Une plate forme de travail a été créée. Cette plateforme a pour mission de planifier, exécuter et coordonner les activités relatives à la mise en œuvre de la résolution 1325. Elle repose sur une approche inclusive à savoir l'implication de l'État, de la société civile et des partenaires au développement. Aussi, elle reflète la pluridisciplinarité (ONG, Universités, Secteur Privé, Secteur Public, etc.) requise pour embrasser le maximum de points de vue dans la mise en œuvre cohérente et effective de la résolution 1325.

Suivant les recommandations de la résolution, des indicateurs relatifs au processus d'intégration et de gestion des femmes dans les forces armées du Sénégal ont été identifiées par la plateforme pour mesurer l'État de mise en œuvre de la résolution.

Indicateur 15 : En ce qui concerne la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles par la législation nationale en application des normes internationales, le Ministère des Forces Armées en travaillant sur l'Équité et l'Égalité des Genres prend en compte la protection de tous ces droits fondamentaux.

La plateforme travaille aussi sur la revue des textes législatifs et réglementaires en vigueur et proposition d'harmonisation avec les normes sous-régionales, régionales et internationale, ex: la loi 7023 qui rendait obligatoire le service militaire pour les hommes et facultatif pour les femmes est en cela discriminatoire et bafouait les droits sociaux, économiques; inégalités de traitement fiscal etc.

Indicateur 17 : Il existe désormais, des mécanismes nationaux de contrôle des armes légères, etc.

Perspectives :

- La plateforme est en cours de production d'un premier document: Étude et Analyse des textes juridiques ;
- Évaluation de 25ans d'expérience d'intégration des femmes dans les Forces Armées y compris la présence des femmes dans les Opérations de Maintien de la Paix ;
- Il est prévu par la plateforme 4 mécanismes de justice transitionnelle :
 - les commissions de la vérité ;
 - les programmes d'indemnisation : Application de la Loi 81-52 portant sur le code des pensions civiles et militaires ;
 - proposition de révision en cours pour prendre en charge les problèmes successoraux de la femme militaire décédée en opération, prestations dans le cadre des programmes d'indemnisation, et type de prestations aux femmes et filles ;
 - la justice pour les femmes ;
 - les poursuites au pénal.

Défis :

L'État de Côte d'Ivoire :

- Instauration de l'Etat de droit ;
- Prise en charge médico-psychologique et sociale des femmes victimes de violences et d'atrocités sexuelles en temps de paix comme en temps de crise ;
- Mise en place de programmes sur la santé sexuelle et reproductive au niveau national. Les femmes elles-mêmes devraient pouvoir jouer un rôle prépondérant dans la conception et la mise en œuvre de ces programmes ;
- Respect du quota de 30% de femmes dans les sphères de prise de décision, au gouvernement et donc à la base dans les partis politiques ;
- Mise en place d'un mécanisme pérenne de budgétisation tenant compte du Genre.

La Société Civile ivoirienne surtout les organisations de défense des droits des femmes :

- Assurer plus de visibilité de la résolution 1325 ;
- Créer le réseau régional des caucus 1325 : communautés de partage de bonnes pratiques, d'expérience et de diffusion des connaissances, constituer une base de données régionales sur les avancées de la résolution 1325 dans chaque pays ;
- Mettre en place un centre de référence des violences faites aux femmes et un guichet unique des informations et des statistiques en matière de violences faites aux femmes.

Les organisations internationales et les bailleurs de fonds :

- Trouver un interlocuteur national indépendant et au dessus de tout intérêt partisan qui puisse de façon professionnelle et fiable les orienter, les accompagner, les conseillers et les assister à mieux lire et décoder l'environnement de la gouvernance sociale en Côte d'Ivoire en Général et l'environnement de la résolution 1325 en particulier.

Les recommandations :

- Créer des unités spécialisées au sein des forces de défense et de sécurité pour répondre aux violences sexuelles basées sur le genre ;
- Amener les autorités de santé à éliminer les coûts d'obtention de certificats médicaux pour les victimes de viol ;
- Amener les Nations Unies, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNIFEM, la CEDEAO, l'UA à accompagner la mise en place des caucus 1325 nationaux, le processus de créations du réseau africain des caucus 1325 et la mise en place d'un système de financement des caucus 1325.

Association des Juristes Maliennes (AJM)

Activités réalisées :

- Création par l'État au sein de l'État Major Général des Armées d'une cellule dirigée par une femme officier chargée de sensibiliser et informer les éléments des forces armées et de sécurité sur les dispositions de la résolution 1325 relatives aux droits des femmes et des enfants dans les zones de conflit ;
- Participation de quelques « femmes militaires maliennes » comme « officier observateur » ou « casque bleu » dans les missions de maintien de la paix à travers le monde.

Défis :

- Mise en place d'un mécanisme qui permette à tous les acteurs de la prévention et de la gestion de la paix de connaître et comprendre l'esprit de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité ;

- Œuvrer à une appropriation de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité par les associations de femmes et l'ensemble des acteurs qui concourent à la vie de la nation (forces armées et de sécurité, société civile, les leaders d'opinions...);
- Renforcer la dimension genre au sein des forces armées et de sécurité ainsi qu'au niveau des autres domaines où les acteurs interviennent dans le processus de prévention, de résolution et de consolidation de la paix.

Les recommandations :

- Procéder à l'harmonisation des textes juridiques, résolutions et conventions ;
- Formaliser et harmoniser les modes de recrutement des femmes au sein des forces armées et de sécurité ;
- Initier une loi spécifique réprimant les violences faites aux femmes et à la petite fille ;
- Développer un réseau fiable entre les différentes organisations et les partenaires techniques autour de la résolution 1325.

REFMAP : Réseau des Femmes de L'union du Fleuve Mano pour la Paix

Actions menées dans la mise en œuvre de la résolution 1325 :

- Résolution des conflits : Prix des Nations Unies en Décembre 2003, pour les Droits de l'Homme, eu égard au rôle important que l'organisation a joué et continue de jouer dans les conflits dans le bassin du Fleuve Mano ;
- Renforcement de capacités : sur les techniques de prévention et de résolution des conflits ;
- Sensibilisation : 22577 personnes ont été sensibilisées sur la 1325 notamment 17600 élèves, étudiants et enseignants ; 2783 femmes et 1634 jeunes des organisations de la société civile, des partis politiques, des secteurs public, privé et informel ont été sensibilisés dans les 5 communes de Conakry et aussi l'utilisation des radios rurales et communautaires ;
- Vulgarisation de la 1325 : Reproduction et distribution de plus de 38.000 copies de la résolution 1325 ainsi que d'autres documents pour mieux comprendre la résolution 1325 ;
- Traduction de la résolution en malinké, sousou, pular, kpèlè, toma et kissiei.

Acquis du REFMAP, on note entre autres :

- La mise en place du Réseau National des Communicateurs Traditionnels de Guinée (RENACOT) ;
- La réinsertion socio- professionnelle de 360 ex-volontaires en agriculture et élevage ainsi que leur formation entre autre, en techniques de prévention et de résolution des conflits dans les préfectures de Macenta et Guéckédou ;
- La mise en place de cadres de concertation pour la prévention des conflits et des comités de paix dans les établissements scolaires ;
- La mise en place d'observatoires villageois pour l'alerte précoce, notamment dans les communautés frontalières.

Défis :

- La faiblesse de la capacité des femmes à influencer les prises de décisions ;
- L'insuffisance des ressources mobilisées pour la mise en œuvre des activités ;
- L'intervention éparpillée sur la Résolution 1325 des différentes institutions nationales et internationales ;
- Le faible niveau d'implication des femmes rurales dans la mise en œuvre de la R. 1325.

LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	STRUCTURE	PAYS
1	Exc. Ms.Aja Isatou NJIE-SAIDY	Vice Présidente de la Gambie/ Ministre de la Condition féminine	GAMBIE
2	Aminata Dramane TRAORE	Forum pour un autre Mali	MALI
3	Binta NABE	Syndicat National des Travailleurs de Guinée	GUINEE
4	Aminata DIBBA	CCDG/CEDEAO	SENEGAL
5	Ayesha SANKOH	MRU	SIERRA LEONE
6	Linda KOROMA	MRU	SIERRA LEONE
7	Soyeta MAIGA	CADHP	GAMBIE
8	Yetunde TERIBA	UNION AFRICAINE	ETHIOPIE
9	Reine Alapini GANSOU	CADHP	GAMBIE
10	Abdou Karim THIOYE	Ministère du Genre	SENEGAL
11	Abdoulie GOMEZ	Ministère du Genre	GAMBIE
12	Absa Ngom WADE	Ministère du Genre	SENEGAL
13	Hon. Hawawu Boya GARIBA	Ministère de La Femme	GHANA
14	Hon. Mme Annette M. KIAWU	Ministère du Genre	LIBERIA
15	Honorable Rosaline Oya SANKOH	Ministère de La Solidarité	SIERRA LEONE
16	Lt Anne Marie MENDY	Bureau de la Vice Présidente	GAMBIE
17	Lt Colonel Omar COLLEY	Bureau de la Vice Présidente	GAMBIE
18	Mme Awa N'DIAYE	Ministère du Genre	SENEGAL
19	Esseh -Yovo Akuavi AKAKPO	Ministère du Genre	TOGO
20	Maiga Sina DAMBA	Ministère du Genre	MALI
21	Togola Fanta KONIPO	Ministère du Genre	MALI
22	CHALAH Sidikatou IDRISOU ADAMOU	Ministère du Genre	BENIN
23	Euphrasie Hortense YAO KOUASSI	Ministère du Genre	COTE D'IVOIRE
24	Fatoumata TRAORE	Ministère du Genre	GUINEE
25	Iracema DE ROSARIO	Ministère du Genre	GUINEE-BISSAU
26	Maria de Lurdes VAZ	Ministère du Genre	GUINEE-BISSAU
27	Mint El Moctar MOULATY	Ministère du Genre	MAURITANIE
28	Nana Aicha CHAIBOU	Ministère du Genre	
29	Parleh HARRIS	Ministère du Genre	LIBERIA
30	Henriette Olivia Akossiwa AMEDJOGBE-KOUEVI	Ministère du Genre	TOGO
31	Nanfadima MAGASSOUBA	Ministère du Genre	GUINEE
32	Tchimaden Hadatan SANAD	Ministère du Genre	NIGER
33	Abdou TOURE	Ministère du Genre	COTE D'IVOIRE
34	Salek OULD JEREB	Ministère du Genre	MAURTANIE
35	Kajali SONKO,	Ministère du Genre	GAMBIE
36	Lamin NYABALLY	Ministère du Genre	GAMBIE
37	Fatou MABYE	Conseil National de La Femme	GAMBIE
38	Fatima Larai HASSAN	Ministère du Genre	NIGERIA
39	Nkechi Florence ONWUKWE	Ministère du Genre	NIGERIA
40	Fatou KARGBO	Ministère du Genre	SIERRA LEONE
41	Dorothy ONNY	Ministère du Genre	GHANA
42	François DIOUF	Volontaire	SENEGAL

43	Julian B. SAGNA	Volontaire	SENEGAL
44	Hana GUNN	FAS	SENEGAL
45	Yasmin JUSU-SHERIFF	FAS	SIERRA LEONE
46	Marie NILSSON		SWEDEN
47	PAPE SAMBA DIOUF	AMLD	SENEGAL
48	Hady DIALLO	AMLD	SENEGAL
49	Diago NDIAYE	AMLD	SENEGAL
50	Mamadou L FOFANA	AMLD	SENEGAL
51	Colonel Birame DIOP	AMLD	SENEGAL
52	Aliou NDIAYE	Réseau des Commissions Nationales des droits de l' homme de l'Afrique de l'ouest	SENEGAL
53	Dr Lydia UMAR	WANEP	NIGERIA
54	Dr Olumide AJAYI	Africa Leadership Forum	NIGERIA
55	Kafui Afiwa KUWONU	WILDAF	TOGO
56	Mariama CONTEH	GOREE INSTITUTE	SENEGAL
57	Ndioro NDIAYE	AMLD	SENEGAL
58	Salamata PORQUET	RESPFECO	COTE D'VOIRE
59	Ecoma ALAGA	WIPSEN	GHANA
60	Moussa DIOP	FAS	SENEGAL
61	Ndèye Tabara N'DIAYE	New Field Foundation	SENEGAL
62	His Excellency Mr Christopher TROTT	Corps Diplomatique	GRANDE BRETAGNE
63	His Excellency Mr Maxwell AWIAGA	Corps Diplomatique	GHANA
64	Son Excellence M Francisco VEIGA	Corps Diplomatique	CAP VERT
65	S.E M Fabien TALON	Corps Diplomatique	FRANCE
66	His Excellency Mr Ismaïla SAMBU	Corps Diplomatique	GAMBIE
67	His Excellency Madam Azuka Cecilia UZOKA-EMEJULU	Corps Diplomatique	NIGERIA
68	Selassie ATADIKA	UNNICEF / WCARO	SENEGAL
69	Berthilde GAHONGAYIRE	ONUSIDA	SENEGAL
70	Géraldine DELEGSTIENNE	FAS	SENEGAL
71	Innocence Cecile DIANDY		SENEGAL
72	Fatou Bintou DIONE	AMNESTY INTERNATIONAL	SENEGAL
73	Lucien SIMBA	OCHA	SENEGAL
74	Diago NDIAYE	AMLD	SENEGAL
75	Mariatou COULIBALY TOURE		COTE D'VOIRE
76	Anthony LAWRENCE	CIRCI	NIGERIA
77	Dr Nana PRATT	REFMAP	SIERRA LEONE
78	Fatma MINT ELKORY	NTIC et CITOYENNETE	MAURITANIE
79	Fatou Kiné CAMARA	Association des femmes	SENEGAL
80	Seynabou Male CISSE	USOFORAL	SENEGAL
81	Me Saran Keïta, DIAKITE	Association des juristes maliennes	MALI
82	Aichatou BEN WAHAB	Mouvement nigérien pour la Défense et la promotion des droits de l'homme et des peuples	NIGER
83	Fatimata Touré SANOU	Association des femmes juristes du Burkina Faso	BURKINA FASO
84	Fatou DIOP	COSEF	SENEGAL
85	Fatoumata MORGANE	REFMAP	GUINEE
86	Favour Irabor OMOYE	BAOBAB for Women Rights	NIGERIA
87	Khady Diouf DIEDHIOU	Kabonketor Association des femmes Traditionnelles pour la paix	SENEGAL

88	Khady Fall TALL	AFAO	SENEGAL
89	Mariame COULIBALY	WILDAF	SENEGAL
90	Michèle Sona KOUNDOUNO	UNOWA (Consultante)	GUINEE
91	Nathalie KOUAKOU Yao N'GUESSAN	ANMESTY INTERNATIONAL	COTE D'IVOIRE
92	Ndèye Ndiaya N'DOYE	Plate Forme contre les violences basées sur le Genre	SENEGAL
93	Cadi SEIDI	RESPFECO	GUINEE-BISSAU
94	Jane QUAYE	FIDA	GHANA
95	Gaspard Onokoko ONOSAL	Groupe AGORA	SENEGAL
96	Pauline Bend BEND	INSTITUT PANOS	SENEGAL
97	Maxime HOUINATO	ONUFEMMES	SENEGAL
98	GOURO Mahamane CISSE	HCDH	SENEGAL
99	Maria Caterina CIAMPI MBAYE	UNFPA	SENEGAL
100	Elike Kofi SEGBOR	HCR	SENEGAL
101	Sonia MUNOZ	HCR	SENEGAL
102	Naasu FOFANAH	UNIOPSIL	SIERRA LEONE
103	Sara NEGRAO	UNIOGBIS	GUINEE-BISSAU
104	Marie ONIWA	UN-INSTRAW	REPUBLIQUE DOMINICAINE
105	Mareme KAMARA	BIT	SENEGAL
106	Colonel Edson RIPOLI	UNOWA	SENEGAL
107	Ahmed Awudu GUMAH	CEDEAO	SENEGAL
108	Aminata KEBE	HCDH	SENEGAL
109	Fatima Larai HASSAN	ONG	NIGERIA
110	Oumou TOURE	HCDH	SENEGAL
111	Christine HOLZBAUER	HCDH	SENEGAL
112	Yannick DE MOL	FAO	SENEGAL
113	Coumba Mar GADIO	PNUD	SENEGAL
114	Son Excellence Monsieur Said DJINNIT	UNOWA	SENEGAL
115	Dominique Eliaers WOUTERS	UNOWA	SENEGAL
116	Léandre BASSOLE	UNOWA	SENEGAL
117	Falmata LIMAN	UNOWA	SENEGAL
118	Patrice VAHARD	UNOWA	SENEGAL
119	Christiana GEORGE	UNOWA	SENEGAL
120	Malamine TAMBA	UNOWA	SENEGAL
121	Nicolas GUINARD	UNOWA	SENEGAL
122	Laurence GERARD	UNOWA	SENEGAL
123	Babacar THIAM	UNOWA	SENEGAL
124	Ibrahima DIA	UNOWA	SENEGAL
125	Elisabeth TAMAKHOLE	UNOWA	SENEGAL
126	Ndiaye DIOP	UNOWA	SENEGAL
127	Colonel Edson RIPOLI	UNOWA	SENEGAL
128	Alice NIMO	UNOWA	SENEGAL
129	Peter SAMPSON	UNOWA	SENEGAL
130	Gora DIAGNE	UNOWA	SENEGAL
131	Assane DIAGNE	UNOWA	SENEGAL
132	Alioune NGOM	UNOWA	SENEGAL
133	Coumba NDIONE	UNOWA	NIGERIA
134	Etienne DIATTA	UNOWA	SENEGAL